

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq, le Douze Décembre à vingt heures cinquante, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

## **ETAIENT PRESENTS :**

MM. CARVALHO, TISSIER, TOMASI, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVÉLO, GUILBAU, Mme GOUBET, MM. VAST, COSYNS, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), M. POLLET, Mme FEDASZ, MM. TASSIN, CHRETIEN, FAURE, LEROY, HARRISSART, GERARD, FLAMANT, SCHMIDT, LONGUET, BEHAEGEL, Mme MOENS, M. DECHAUX (représentant M. DAMIEN), MM. PETRAZ, ORRIERE, GOUPIL, Mmes BEKHIEKH, KONATE-MARTIN, MM. CARDON, BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, M. BOUVIGNIES, Mme GRANDJEAN (représentant M. PILORGE), MM. VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

***Membre à titre consultatif*** : Mme BERLEUX

## **ETAIENT EXCUSES :**

Mme BERTRAND, M. SERVAIS.

## **ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

## **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame KONATE-MARTIN.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 24 Octobre 2005.

## ➤ **Habitat – Service à la Population**

### • ***Etude de transport : présentation du diagnostic***

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie rappelle que par délibération en date du 26 Février 2003, le Conseil Communautaire a décidé de réaliser une étude transport et déplacement sur le territoire de la Communauté de Communes. L'objectif est de connaître les besoins en déplacement des personnes et d'étudier si l'offre peut être améliorée ou complétée.

Par délibération en date du 28 Juin 2005, le bureau d'études MTI Conseil a été retenu pour un coût de 54 023.32 € HT.

L'étude est divisée en trois phases :

- Diagnostic : analyse du marché socio – économique, analyse du trafic, synthèse des enjeux.
- Définition de nouvelles orientations : définition des scénarios de dessertes
- Définition du programme d'actions

Dans le cahier des charges, il est précisé que chaque fin de phase ferait l'objet d'une présentation lors d'un conseil communautaire.

La première phase étant terminée, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le diagnostic.

Monsieur CETTO, représentant du Bureau d'études MTI CONSEIL présente le diagnostic à l'assemblée.

Monsieur CESCHINI fait remarquer que dans ce diagnostic les personnes à mobilité réduite non pas été incluses.

Monsieur CETTO lui répond que cette catégorie de personnes est incluse dans la catégorie des personnes âgées.

Une fois le diagnostic terminé, il précise que la deuxième phase sera composée de scénarios comprenant les horaires, les points de ramassage et le coût.

Mme FEDASZ demande s'il y aura des retombées économiques pour le territoire.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DONNE ACTE** au bureau d'études MTI Conseil de la présentation du diagnostic élaboré au cours de la phase 1, **ACCEPTE** le diagnostic sur l'étude transport et déplacement sur le territoire de la Communauté de Communes présenté par le bureau d'études MTI Conseil et **I'INVITE** a engager les missions de la phase 2.

## ➤ **Administration Générale - Finances**

### • **Orientation budgétaires 2006**

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général, commente les divers documents projetés, notamment l'évolution des grandes masses d'activités de la Communauté de Communes de 1998 à 2004 (2005 ne figurant pas – l'exercice n'étant pas terminé). Il fait remarquer que l'évolution n'est pas constante dans tous les domaines d'activités.

Il commente également les dépenses réelles de fonctionnement présentées sous forme d'histogramme concernant les services suivants :

- Administration Générale
- Collèges
- Incendie et Secours
- Animation, Culture, Loisirs
- Jeunesse
- Habitat
- Petite Enfance
- Déchets Ménagers
- Voirie
- Cité des Bateliers
- Développement Economique
- Tourisme
- Picardie en Ligne
- Service à la Population
- Inter-territoire

Ainsi que les recettes réelles de fonctionnement, les dépenses résiduelles de personnel, l'évolution de la DGF, l'évolution des bases d'imposition des quatre taxes, le coût résiduel des déchets ménagers et les dépenses liées aux contrats de déchets ménagers.

Monsieur BOUVIGNIES voudrait savoir si depuis la départementalisation du Centre de Secours de THOUROTTE, les dépenses de la Communauté de Communes afférentes à ce service ont diminué.

Monsieur LEFEBVRE lui répond que la Communauté de Communes acquitte plus de charges directes qu'avant la départementalisation. Les communes participent également ainsi que les administrés lorsqu'ils font appel à ce service.

Monsieur CARVALHO ajoute qu'il n'est pas sûr que le service rendu ait été amélioré.

Monsieur LEFEBVRE commente également les recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles et les charges nettes de personnel qui accusent une nette régression entre 2000 et 2001.

Monsieur CARVALHO demande à quoi est due cette diminution.

Monsieur LEFEBVRE lui répond que ce sont les charges de personnel en moins des sapeurs pompiers dues à la départementalisation.

Monsieur LEFEBVRE, poursuit en présentant au Conseil Communautaire les données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes.

Les orientations et propositions sont définies comme suit :

## I - Données Financières :

### ❖ Etat de la dette

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Capital restant dû	1 359 322	1 235 657	1 124 843	1 008 649
Annuité de la dette	184 531	165 176	164 568	164 024
soit par habitant	7,98	6,94	6,91	6.89
Ratio d'endettement (*)	2,94	2,43	2,49	/

(\*) : Rapport entre l'annuité d'emprunt et les recettes réelles

*( Lorsque ce ratio avoisine 21 %, il convient d'être vigilant, s'il est supérieur à 25 %, des mesures draconiennes s'imposent : réduction très importante du recours à l'emprunt, augmentation des recettes réelles, etc ... )*

La Communauté de Communes des Deux Vallées dispose d'une large capacité de recours à l'emprunt. Cette marge de manœuvre lui permet de faire face aux investissements en cours (si nécessaire), ainsi qu'aux investissements futurs.

## ❖ Dotation Globale de Fonctionnement

	2002	2003	2004	2005
{ Dotation intercommunalité	422 056	395 944	329 393	329 927
{ Allocation part salaires	187 230	327 746	330 621	333 393
D.G.F.	609 286	633 690	660 014	663 320

Les recettes perçues au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) ont été modifiées en 2004 pour y inclure l'allocation compensatrice de la part salariale sur la Taxe Professionnelle.

La décision de progression annuelle régulière de la D.G.F. a été atteinte en 2005.

Cependant, l'enveloppe globale « compensation part salaires » sera réduite de 9,48% en 2006 à l'échelle nationale. Il est à redouter une baisse sensible de la D.G.F. pour 2006.

Il conviendra d'être particulièrement prudent dans la prévision à intégrer au Budget 2006.

## ❖ Fiscalité

	2001	2002	2003	2004	2005
Taxe sur le Foncier Non Bâti	22,43	22,43	22,43	22,43	23,08
Taxe sur le Foncier Bâti	8,20	8,20	8,20	8,20	8,44
Taxe d'Habitation	3,75	3,75	3,75	3,75	3,86
Taxe Professionnelle	4,28	4,28	4,28	4,28	4,40

L'incertitude plane sur la perte financière qui toucherait la Communauté de Communes si le projet de loi « bouclier fiscal » était adopté en l'état actuel avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2007. Ce projet affecterait aussi bien la Communauté de Communes que les communes membres et les autres collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional).

Beaucoup de nos partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME, Eco-emballages, ...) réforment leurs méthodes de subventionnement ainsi que les montants alloués. Les perspectives de recettes non fiscales s'assombrissent, ce qui ne sera pas sans conséquence à plus ou moins court terme sur les recettes globales de la Communauté de Communes et à plus ou moins court terme sur la fiscalité des ménages.

## II – Incendie, Secours, Sécurité :

### ❖ Contingent incendie

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Montant	805 223	773 431	760 679	777 414
soit par habitant	33,83	32,49	31,95	32,66

La contribution au SDIS accuse en 2006 une progression de 2,20 %. Un projet de loi de 2002 prévoyait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 la contribution du Département devait être égale à 100 % du budget du SDIS et les contributions financières des communes et EPCI supprimées.

Ce projet de loi a été adopté mais avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

### ❖ Logements rue E. Meunier

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Loyers perçus	57 077	61 056	62 744	65 617	67 055
Annuité de la dette	19 853	20 036	18 799	19 492	20 100
Charges de propriété	7 575	23 178	6 179	2 492	?

La vente des logements, souhaitée par le Conseil Communautaire, n'est pas intervenue en 2005. Les négociations se poursuivront en 2006 avec l'OPAC qui révisé la proposition faite antérieurement. Les contrats en cours laissent espérer une négociation sur la base financière égale ou voisine de celle souhaitée par la Communauté de Communes. L'intégration de la voirie rue E. Meunier dans le patrimoine communal interviendra ultérieurement. Il est à noter que la réfection des ravalements extérieurs de l'ensemble des constructions prévue en 2005 n'a pu être réalisé, reportant l'opération en 2006.

Par ailleurs, des interventions sont à prévoir en 2006 sur les installations de chauffage et sur les systèmes d'occultation des fenêtres.

## III – Collèges :

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Frais de personnel	143 275	105 657	92 415	94 500

Fournitures scolaires	39 689	40 214	38 593	37 859
Dotation achat matériel	5 025	5 696	5 696	5 696
Subventions allouées	13 096	13 150	12 845	12 581
Nbre d'élèves concernés	1 248	1 229	1 168	1 077

L'intervention facultative de la Communauté de Communes des Deux Vallées est un engagement fort qui démontre la volonté d'accompagner les enfants du territoire en milieu scolaire.

Cependant, elle est une charge non négligeable pour la collectivité, particulièrement en ce qui concerne le personnel mis à disposition, charge qui incombe désormais au Conseil Général.

Monsieur CARVALHO fait remarquer que les effectifs du collège de RIBECOURT diminuent d'année en année.

Il est remarqué que des élèves de la commune de RIBECOURT fréquentent le collège de THOUROTTE.

Monsieur TISSIER ajoute que le Conseil Municipal de CAMBRONNE prendra une délibération pour que les élèves de la commune de CAMBRONNE LES RIBECOURT soient inscrits dans le collège de RIBECOURT.

## IV – Culture, Vie associative, Sport :

### ❖ Culture

Au cours des années précédentes, la Communauté de Communes a affirmé sa volonté de développement et une politique culturelle ambitieuse coordonnée avec celle des collectivités et de Sources et Vallées afin de permettre à un public aussi large que possible d'accéder à la culture.

Cette politique s'est déclinée autour de plusieurs axes :

1. mise en place d'une programmation variée
2. soutien aux fêtes traditionnelles (subvention aux communes)
3. soutien aux fêtes exceptionnelles (fête de la Batellerie, foire aux produits régionaux, fête du cidre)
4. partenariat avec la MJC de CAMBRONNE LES RIBECOURT
5. programmation inter-territoire Sources et Vallées.

La programmation culturelle Sources et Vallées a été validée par le Conseil Communautaire du 28 Juin 2005.

## ❖ Vie associative

Le recensement des associations et le diagnostic des actions de la Communauté de Communes envers les associations ont permis le développement d'outils appréciés, conjugués aux conseils, à l'accompagnement dans leurs démarches et à la constitution d'un fonds documentaire à leur disposition :

- la revue à l'Asso et les fiches pratiques
- le guide des associations
- la mallette associative
- l'organisation d'événement (semaine de la vie associative en 2005) constitue un lieu d'échange et de découvertes du monde associatif
- les actions de formation à l'attention des responsables associatifs organisées par le service vie associative en étroite collaboration avec les sites multimédia de la Communauté de Communes se développent

Ces actions identifiées et appréciées du monde associatif seraient à reconduire.

## ❖ Sports

	2002	2003	2004	2005
Montant des subventions versées	20 228	12 756	8 375	9 973

Les subventions 2005 sont en légère progression par rapport à 2004.

Les critères d'attribution des subventions ont été plusieurs fois modifiés au cours des années précédentes.

Une refonte de ces critères a été évoquée. Cependant, compte tenu des demandes effectivement retenues en 2004 et 2005, une enveloppe financière réduite pourrait être reconduite pour 2006.

## V – Animation Loisirs :

### ❖ Centre de Loisirs

	2003	2004 <sup>(*)</sup>	2005 <sup>(**)</sup>
Nombre de journée/enfants	4 278	4 501	4 350
Dépenses du service	328 635	348 340	324 500

(\*) : Depuis 2004, les Centres de Loisirs ont ouvert pour les vacances de février  
(\*\*): Compte tenu des rythmes scolaires en place sur le territoire, la période d'ouverture en 2005 a été plus courte qu'en 2004.

Le contrat Temps Libre passé avec la C.A.F. de l'Oise en 2000 doit être renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cependant une grande incertitude plane sur les conditions financières non encore définies.

Cependant, les premières informations permettent d'espérer une reconduction du partenariat financier pour les actions déjà mises en place.

L'objectif d'accès aux centres de loisirs pour tous les enfants du territoire est atteint grâce à des transports par bus, à différents sites répartis sur le territoire et à une solide organisation. L'activité est désormais bien implantée grâce à un effort constant de qualité.

Il est constaté également que la fréquentation des CLSH en 2005 est en diminution par rapport à 2004.

Monsieur CARVALHO propose de faire une analyse quant à la fréquentation des CLSH.

### ❖ **Eté des jeunes**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Nombre de journée/enfants	496	808	568

Il est proposé de reconduire en 2006 le dispositif Cité sports. La nouvelle organisation mise en place en 2004 ne répond pas complètement aux attentes en terme de fréquentation, mais forme une base de fonctionnement adaptée. C'est pourquoi, le dispositif devrait être sensiblement identique (exception faite du transport) pour accueillir les adolescents du territoire.

Le dispositif Eté des jeunes prolonge l'action des centres de loisirs, tout en s'adressant à un public plus difficile. Les actions mises en place n'obtiennent pas toujours le succès escompté. Néanmoins, proposer des activités estivales aux jeunes du territoire reste d'un intérêt positif. En effet, les actions collectives proposées aident à l'éveil, à la vie en collectivité et à canaliser leur vitalité.

## VI – Petite enfance :

L'ouverture à la journée de la Halte Garderie sur le site de LE PLESSIS BRION participe au développement de l'activité Halte garderie itinérante sur le territoire. Il est prévu de maintenir en l'état le fonctionnement actuel.

L'activité des deux Relais assistantes maternelles est toujours réduite du fait de l'impossibilité de recrutement d'une personne pour animer le second relais.

D'autre part, la Communauté de Communes restera à l'écoute des communes pour leurs projets d'accueil périscolaire.

L'attraction du territoire passe par la mise en œuvre de services. Le maintien des jeunes couples ou l'arrivée de nouveaux foyers sont nécessaires à la vitalité du territoire. Les services proposés par le service Petite enfance contribuent au maintien de la population.

## VII – Habitat :

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) va pouvoir effectivement être engagée en 2006, le bureau d'études venant d'être choisi après appel d'offres.

Parallèlement, l'étude du Programme Local de l'Habitat va également s'engager début 2006 (bureau d'études sélectionné).

L'étude transport est en cours. Elle s'achèvera en cours d'année.

La continuité des actions entreprises sera effective avec l'opération façades, le bureau de l'habitat, le P.I.G. (Programme d'intérêt Général) et du fonds communautaire d'aides aux communes pour l'aménagement ou la réhabilitation de logements sociaux.

<b>Opération Façades</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b> (au 01/10/05)
Nombre de dossiers traités	20	13	18	10
Montant des travaux réalisés	123 217	158 827	118 945	95 711
Montant des aides allouées	28 142	29 740	31 076	18 016

Le développement de l'offre de logements, toutes catégories confondues, est une nécessité économique pour le territoire. Il a été mis en évidence en 1997 par l'étude du cabinet TAIEb.

Tous les efforts déployés par la Communauté de Communes, tant pour proposer à ses habitants des services de grandes villes (accueil petite enfance, loisirs, etc...), que pour améliorer le confort des logements existants, ne seront pas récompensés si une volonté forte en matière d'habitat ne s'exprime dans les prochaines années.

Les études ci-dessus permettront d'affirmer et de conforter la politique de l'habitat de la Communauté de Communes.

## VIII – Déchets ménagers :

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005<sup>(*)</sup></b>
Collecte sélective	460 348	489 908	533 778	537 472
Collecte résiduelle	295 639	292 630	306 264	297 902
Tri multiflux	169 096	181 828	194 102	147 284
Traitement des O.M. 3	95 356	381 223	383 225	238 614
Déchetterie de Thourotte	177 321	280 715	420 430	325 515
Déchetterie de Ribécourt	/	/	/	13 403
Déchets Ménagers Spéciaux	/	/	44 838	41 231
Valorisation des déchets	244 555	250 556	298 162	255 000

(\*) : Données partielles pour l'année 2005 : manquent écritures postérieures au 25/11/2005

Les coûts des contrats de collecte sélective et résiduelle sont en forte augmentation suite au nouveau marché. Il conviendra d'augmenter sensiblement les crédits affectés à ces dépenses.

Les dépenses de traitement 2005 sont en régression suite à un appel d'offre dont le titulaire a proposé une offre faible à cause d'une mauvaise interprétation. Cependant un nouveau marché a été conclu après résiliation du précédent à l'initiative du prestataire. Les nouveaux prix du marché sont également en forte augmentation et la dépense prévisionnelle 2006 sera largement supérieure aux dépenses 2004 et 2005.

La mise en œuvre de la « Redevance Spéciale », rendue obligatoire par l'article L.2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales est engagée. Les conventions avec les producteurs de déchets du territoire sont signées ou sur le point de l'être avec les derniers professionnels contactés.

La charge financière induite par les différents contrats concernant les déchets ménagers est très importante. Elle va excéder les deux millions d'euros en 2005. La valorisation ne permet pas le financement de la charge mais participe à son atténuation. Cependant, un tri efficace réduit les coûts de traitement (plus onéreux) des déchets résiduels et génère des recettes, sans oublier les charges induites par les dépôts sauvages.

Les financements sont de plus en plus difficiles à obtenir ou réduits. A l'instar des autres collectivités, la Communauté de Communes enregistre une forte progression des dépenses de gestion des déchets, au fil des années. Cette tendance n'est pas sur le point de se stabiliser et obligera la structure intercommunale à mettre en place à plus ou moins longs termes de nouveaux dispositifs pour faire face à son financement.

Les caractérisations réalisées en 2004 et 2005 seront à reconduire en 2006. Elles sont un précieux atout dans les négociations avec Eco Emballages.

## IX – Déchetteries :

La déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT est en activité depuis août 2005. Ses installations adaptées à une gestion rigoureuse ont une capacité suffisante pour accueillir les professionnels du territoire. Seuls, les particuliers fréquenteraient la déchetterie de THOUROTTE.

Le projet de déchetterie de la Vallée du Matz reste un objectif pour cette nouvelle année.

## X – Voirie :

<u>Gravillonnage :</u>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Surfaces traitées	16 877	36 327	34 499	32 303

La campagne de gravillonnage 2006 aura lieu comme chaque année. Le marché correspondant est déjà passé.

Les opérations sous mandats pour le compte des communes budgétées en 2005 ne sont pas toutes lancées (les communes restant en attente de subvention ou de financement). Les restes à réaliser en dépenses d'investissement représentent près de deux millions et demi d'euros.

Les opérations sous mandats permettent à la Communauté de Communes d'apporter son expérience et sa compétence en matière de marchés publics. Ces prestations, ainsi que le gravillonnage, sont un exemple de la solidarité qui anime la structure intercommunale.

## XI – Actions économiques :

### ❖ Actions économiques

<u>Oise-est initiative :</u>	2002	2003	2004
Projets financés	3	6	6
Montant des prêts octroyés	21 500	50 000	37 000
Nombre d'emplois créés ou maintenus	5	22	18

Le partenariat avec la Plate-forme d'initiative locale « Oise-est initiative » est à poursuivre ainsi que celui avec « Le Roseau ». La subvention « Partage travail » est également à reconduire compte tenu de l'action de cette structure au niveau du territoire.

La « Mission locale » se trouve désormais regroupée avec d'autres services dans un bâtiment appartenant à la CCPN. En un seul lieu, les habitants du Pays Noyonnais et des Deux Vallées pourront trouver toutes les informations dont ils ont besoin sur la formation, l'insertion et les dispositifs d'aides aux demandeurs d'emplois.

Un projet de Maison de l'Information et de la Formation et de l'Emploi contribuera à une coordination efficace des différents services et acteurs intervenants dans ces domaines pour une politique de l'emploi adaptée au secteur.

La Communauté de Communes, avec l'aide de ses différents partenaires, essaie d'accompagner les initiatives locales de création ou de maintien d'entreprises. L'attractivité des communes provient pour partie de son commerce local, pour partie de nouveaux habitants, et de son tissu professionnel, pour partie d'autres unités professionnelles. En développant ses atouts, le territoire de la Communauté de Communes prépare son avenir.

### ❖ Arc économique

Après validation du tracé, la Communauté de Communes va poursuivre activement les études sur la Voie de desserte industrielle de Ribécourt-Pimprez pour pérenniser les unités professionnelles existantes. Cette voie nouvelle permettra de maintenir et développer l'emploi, de sécuriser la population en déviant hors de l'agglomération le trafic routier d'approvisionnement des sites industriels, et de créer à terme de nouvelles zones d'activités par la Communauté de Communes.

Ce projet, avec la voie de contournement de Thourotte, préfigure de l'ambition économique de la Communauté de Commune pour ses habitants. L'installation d'unités professionnelles crée des emplois, attire de nouveaux habitants et développe le tissu d'entreprises existant.

Les différentes études lancées en habitat (cf. VII – Habitat) vont permettre d'intégrer ces éléments pour apporter une vision cohérente et concertée du développement du territoire pour les dix années à venir.

### ❖ Cité des Bateliers

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005 (*)</b>
Fréquentation	6 419	6 937	6 906	7 021

(\*) : données jusqu'en novembre

Le musée rencontre un succès croissant que des initiatives privées permettraient d'accroître. Le développement de l'offre touristique par le biais de l'inter territoire intègre le site dans des offres complètes plus attractives à l'échelle des trois communautés de communes.

La venue d'une péniche restaurant apportera une dynamique nouvelle par la réponse à des attentes du public exprimées depuis l'ouverture.

L'étroite collaboration avec l'Office du Tourisme de NOYON, récemment habilité à la commercialisation de produits touristiques, renforcera les actions développées pour la promotion de la Cité des Bateliers.

### ❖ Développement du Tourisme

La politique touristique engagée par la Communauté de Communes en appui avec la coopération inter territoire pour valoriser le territoire et générer directement ou indirectement de l'activité économique sera reconduite en 2006. Elle se poursuivra par le soutien aux chemins de randonnées, les journées du patrimoine et les différents projets de « Sources et Vallées ».

Le calendrier des manifestations, dont la nouvelle formule initiée en 2004 est appréciée, sera reconduit.

Le territoire de la Communauté de Communes possède un patrimoine historique et naturel qu'il convient de valoriser. Il participe à l'attachement des habitants au territoire tout étant source de développement économique.

Des évènementiels, à l'instar de l'exposition 2005 sur les mairies-écoles permettent de sensibiliser les publics aux atouts et richesses du territoire.

## ❖ Point information à Chiry ourschamp

Suite à la réorganisation des services de la Région, les besoins en locaux sont à revoir. Une surface réduite sera à prendre en considération.

Les études de sol et de perméabilité ne sont pas favorables à la réalisation d'un dispositif individuel classique de traitement des eaux usées.

Le surcoût entraîné par la réalisation d'un système aérien (beaucoup plus coûteux tant en investissement qu'en fonctionnement) conduit à envisager une autre solution d'aménagement dans un bâtiment de l'Abbaye non touché par les mesures du PRI. Des contacts ont été engagés avec l'Abbaye.

Monsieur POLLET estime qu'il faut continuer les investigations sur le site de l'école.

Les résultats des études techniques ne sont pas concluants pour un aménagement sur l'ancienne école.

## ❖ Accès aux nouvelles technologies d'information et de communication :

Conforter les nouvelles orientations des sites multimédias définies par le Conseil communautaire envers des associations du territoire et les demandeurs d'emploi par le biais de modules spécifiques d'initiation, formation ou perfectionnement.

Après adhésion du dispositif charte « Net Public », les sites multimédia sont désormais habilités à délivrer le Passeport Internet Multimédia, véritable reconnaissance des acquis dont peuvent se prévaloir les demandeurs d'emploi.

## ❖ Liaison Seine-nord :

La Communauté de Communes s'engage auprès des communes à participer activement aux travaux des groupes territoriaux mis en place dans le cadre des études du futur canal à grand gabarit.

Monsieur BOUVIGNIES s'étonne que le Conseil Communautaire n'ait pas eu à se prononcer sur le tracé de liaison Seine Nord.

Il lui paraissait normal que le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux aient à se prononcer sur le fonds. Il aurait souhaité que le Conseil Communautaire prenne une délibération sur le principe du projet.

Monsieur POLLET reproche que les réunions de consultation pour la liaison Seine –Nord ont été monopolisées par les autres communes et que la commune de CHIRY OURSCAMP n'a pas pu s'exprimer.

Monsieur BOUVIGNIES fait remarquer que la commune de CHIRY OURSCAMP a participé aux réunions de travail avec les autres communes. Elle pouvait y présenter ses remarques et suggestions.

## XII – Administration générale :

### ❖ Centre administratif

La Communauté de Communes poursuivra jusqu'à terme la procédure engagée pour la reprise des désordres de construction.

La construction d'un bâtiment entrepôt avec intégration de bureaux sur le terrain voisin et la construction du logement du gardien sous la conduite d'opération de l'OPAC sera engagée en 2006 pour une mise en service début 2007.

### ❖ Services administratifs

Compte tenu de l'évolution et des nouvelles exigences de la législation, des moyens ont été ou seront mis en place pour :

- la dématérialisation des marchés publics, (opérationnel)
- la dématérialisation des procédures avec les administrations et la trésorerie, (janvier 2006)
  - la numérisation des données fiscales et cadastrales (en cours de partenariat avec les autres collectivités du Département et le Conseil Général)

Le réseau intranet avec les communes est désormais opérationnel. Il facilite ainsi la communication avec les communes membres. Il tend, également, à réduire l'utilisation massive de support papier.

La Communauté de Communes souhaite renforcer sa communication pour mieux faire connaître la politique communautaire.

### • ***Elaboration Schéma de Cohérence Territoriale : marché d'études***

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie expose que par délibération en date du 28 Janvier 2002, le Conseil Communautaire a approuvé l'élaboration d'un SCOT sur le territoire de la CC2V.

Le périmètre du SCOT a été validé par l'Arrêté Préfectoral du 5 Juillet 2004.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 Novembre 2005 a retenu le bureau d'études PROSCOT après avoir reçu un complément d'informations de tous les candidats.

Le montant de l'étude s'élève à 148 975.00 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et tous avenants et documents avec le bureau d'études PROSCOT.

- **Programme d'Intérêt Général : suivi animation**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie expose qu'en 2004, un PIG a été mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes afin d'aider au maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et de lutter contre l'habitat indigne (indécent et insalubre). Ce programme arrive à échéance.

Une demande de renouvellement a été faite auprès du Préfet. Il s'agira d'un programme d'une durée d'un an avec de nouveaux objectifs : lutter contre l'habitat indigne et favoriser la production de logements à loyers maîtrisés (PST, conventionné et intermédiaire). Une consultation est à lancer pour le suivi-animation de cette opération.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au lancement d'une consultation pour le suivi – animation du PIG.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de lancer une consultation pour le suivi animation de cette opération (marché en procédure adaptée et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous contrats, conventions et avenants s'y rapportant.

Après une suspension de séance intervenue après l'examen de la troisième question à l'ordre du jour, Messieurs VENDITTI, GOUPIL, BEHAEGEL et SCHIMIDT ne sont pas revenus en séance.

## ➤ Développement économique

### • **Projet de charte de territoire**

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général expose que la Communauté de Communes des Deux Vallées et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Oise, devenue en 2005 Communauté de Communes du Pays du Noyonnais ont mis en œuvre le projet de territoire de la Vallée de l'Oise commun aux deux structures, qu'elles ont élaboré en 1995.

Ce projet de territoire a constitué le fondement d'une convention d'objectifs passée entre les deux structures intercommunales et la Région définissant les modalités du partenariat financier entre les trois signataires.

En 2005, le Conseil Régional de Picardie a reconsidéré les modalités de mise en œuvre de sa politique de développement territorial et d'aménagement régional en transformant notamment sa politique de coopération inter-territoriale en politique régionale d'appui aux pays de Picardie.

Peut ainsi bénéficier du soutien technique et financier de la Région, la réalisation d'actions, qui respectent les principes de la charte de coopération interterritoire établie à l'échelle de l'aire constituée par les trois communautés de communes (C.C.2.V. – C.C.P.N. – C.C.P.S.)

- qui répondent aux enjeux et orientations identifiés
- qui sont en phase avec ses propres objectifs

D'un commun accord entre les trois structures intercommunales, leurs commissions respectives ont travaillé à l'élaboration de la charte.

Les Bureaux Communautaires, des trois communautés de Communes se sont réunis le 6 décembre 2005 dernier en séminaire à NOYON et se sont répartis en quatre ateliers thématiques :

S'appuyant sur le travail des commissions des trois communautés de communes, les ateliers ont pu dégager des orientations stratégiques communes par thématique.

Un très large consensus s'est rassemblé au cours de la synthèse des ateliers sur les orientations et les enjeux :

- Améliorer l'accès à l'emploi en développant l'activité économique et touristique et en adaptant les formations (générales et professionnelles) et l'insertion par l'économie

- Accompagner les évolutions démographiques (vieillessement et accueil de nouvelles populations) par le développement du logement, des services à la population de qualité (y compris le transport) et des équipements structurants
- Préserver le patrimoine environnemental
- Développer l'offre et la pratique culturelle et faciliter son accès pour tous
- Améliorer le dialogue avec les acteurs locaux (conseil de développement)
- Améliorer la communication externe (image) et interne (appartenance)

C'est sur ces objectifs que va être rédigée la charte de développement qui pourrait déboucher sur une charte de pays. Ce label permettrait de contractualiser avec l'Etat et la Région et permettrait d'avoir des fonds de la Région.

Plusieurs élus font remarquer qu'il y avait énormément de documents lors de l'envoi de la convocation du Conseil Communautaire.

En effet, Monsieur LEFEBVRE signale qu'une campagne de sensibilisation va être lancée en janvier 2006 dans les services de la Communauté de Communes pour réduire la consommation de papier.

Il suggère que les documents soient également transmis aux élus sous forme dématérialisée. Plusieurs élus lui ont déjà communiqué leur adresse internet. Il invite les autres à le faire. Par souci de légalité, l'élu transmettra sa demande écrite à la Communauté de Communes avec son adresse e-mail. Les convocations et autres documents pourront ainsi lui être adressés.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **APPROUVE** les objectifs ci-dessus définis, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la charte d'aménagement et de développement de Sources & Vallées et tous documents s'y rapportant, avec la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais et la Communauté de Communes du Pays des Sources et **DESIGNE** pour siéger au sein du Comité d'élaboration de la charte les délégués suivants :

*Délégués titulaires* : Messieurs POLLET, BEURDELEY, CARVALHO.

*Délégués suppléants* : Monsieur LETOFFE, Madame GOUBET, Monsieur CARDON.

## ➤ **Administration Générale - Finances**

### • **Renouvellement prestations écrivain public**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie expose que depuis mars 1997, la Communauté de Communes fait appel à Monsieur BUQUET pour la tenue de permanences dans chacune des communes membres.

La fréquentation de ces permanences est en progression sur la quasi-totalité des communes.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la reconduction en 2006 des permanences de l'écrivain public et de la revalorisation du coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire les permanences de l'écrivain public en 2006 dans les communes de la Communauté de Communes, **FIXE** la rémunération horaire à 44,92 €. et **PRECISE** que cette rémunération sera revalorisée pour les années suivantes en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) (hors tabac – ensemble des ménages).

- **Renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur CARVALHO, Président expose que dans sa séance du 13 Décembre 2004, le Conseil Communautaire a décidé de renouveler la convention d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant maximal de 460 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Cette convention expirant prochainement, Il est proposé de la renouveler afin de faciliter la gestion de trésorerie de la Communauté de Communes compte tenu des investissements en cours ou projetés en 2006.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de contracter auprès de DEXIA CLF BANQUE une ouverture de crédit d'un montant maximum de 460 000 €.

## ➤ **Tourisme**

- **Programmation 2006 Sources et Vallées**

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au Tourisme expose que par délibération du 28 Juin 2005, le Conseil Communautaire a approuvé la programmation culturelle Sources et Vallées 2006 – 2007.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la programmation touristique Sources et Vallées 2006 – 2007. et à la répartition de la maîtrise d'ouvrage des actions en découlant.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet touristique Sources & Vallées 2006 – 2007 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de cofinancement s'y rapportant ainsi que tous avenants et documents portant sur ce projet.

## ➤ **Déchets ménagers**

### • **Accès aux déchetteries**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué à l'Environnement, expose que par délibération en date du 28 Juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé que les professionnels bénéficieront d'un passage en déchetterie gratuit par semaine.

Pour les passages suivants, le coût est calculé en fonction de la quantité de déchets déposés et des prix unitaires fixés par le Conseil Communautaire.

Ce système est difficile à appliquer à la déchetterie de THOUROTTE qui n'est pas équipée d'un pont bascule. L'estimation de la quantité de déchets est donc aléatoire et la facture facilement critiquable.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour que les professionnels soient tous orientés vers la déchetterie de RIBECOURT.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **CONFIRME** la gratuité pour un dépôt hebdomadaire pour les professionnels de la Communauté de Communes à la déchetterie de RIBECOURT et **DECIDE** que les dépôts des professionnels ne se feront qu'à la déchetterie de RIBECOURT, l'accès de la déchetterie de THOUROTTE ne leur sera plus autorisé. Cette mesure interviendra à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006, à titre expérimental.

## ➤ **Développement économique**

### • **Renouvellement permanences du ROSEAU**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose qu'au cours des années précédentes, le Conseil Communautaire s'est entouré du concours du ROSEAU pour l'accueil et le conseil à des porteurs de projets, créateurs d'entreprises par le biais de permanences tenues dans ses locaux.

Compte tenu de l'activité de l'animateur économique, l'action du ROSEAU sera évaluée à partir de plusieurs critères :

- nombre de contacts
- nombre d'heures d'accueil
- nombre de bénéficiaires
- nombre de création d'activités

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la reconduction de cette collaboration.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **ACCEPTE** de reconduire les permanences du ROSEAU en 2006 pour l'accueil des futurs créateurs d'unité professionnelle et **PRECISE** que la rémunération du ROSEAU s'effectuera sur la base horaire de 60,98 € dans la limite de 68 heures de prestations en fonction des critères ci-dessus.

### • **Renouvellement convention partenariat Oise Est Initiative**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose que depuis 1999, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à la plate forme d'initiative locale pour favoriser, soutenir et accompagner, notamment par des aides financières, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise.

A cet effet, il convient de passer avec l'association Oise Est Initiative une convention de partenariat pour l'année 2006.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat 2006 avec Oise Est Initiative.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à passer et tous documents s'y rapportant avec l'association Oise Est Initiative.

### ➤ **Questions diverses**

Monsieur CARVALHO indique que Monsieur le Président du Conseil Général sera présent sur le canton le 8 février prochain et qu'il sera accueilli à la Mairie de RIBECOURT le matin.

La séance a été levée à 0 H.30.